

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2017

CM-17E18

Étaient Présents : Mme BORDES Fabienne ; M. de FONTENAY Dominique ; M. DEGORCE Guy ; Mme DELARBRE Suzanne ; Mme GUILLOT Nathalie ; Mme HAVART Sylvie ; Mme LALANDE Mireille ; Mme MILLE Marielle ; M. RAVOUX Daniel.

Étaient excusées : Mme BARD Isabelle ; Mme BLUM Marie-Hélène.

Était absent : M. GALABRUN David.

Secrétaire de séance : Mme BORDES Fabienne.

1 – Plan Local d’Urbanisme valant Programme Local de l’Habitat (PLU-H) : Projet partagé d’Aménagement et de Développement Durables - PADD pour Billom Communauté à soumettre au débat en conseil municipal

M. PIREYRE Jérôme, Vice-Président de Billom Communauté, explique à l’assemblée le contexte et la mise en place du processus d’élaboration du PLU-H sur le territoire et précise que la maquette du PADD est maintenant finalisée suite à l’évaluation environnementale et aux différents temps de concertation organisés. Il est proposé que les communes puissent débattre de ce PADD en conseil municipal entre le 01/05 et le 15/06/2017. Le débat, étape obligatoire de la procédure d’élaboration, est prévu pour le conseil communautaire du 28/06/2017 pour prendre en compte les remarques des communes.

M. PIREYRE présente à l’assemblée les grands axes stratégiques de développement et les orientations du PADD, issus du document transmis à chaque conseiller le 11.05.2017 avec leur convocation :

- Pilier 1 : « Gérer durablement notre patrimoine »
- Pilier 2 : « Vivre à Billom Communauté »
- Pilier 3 : « Préparer le territoire pour l’avenir »

Le tableau en annexe du projet de PADD « première approche des besoins fonciers par commune à l’horizon 2030 » est expliqué aux élus et notamment les notions de « disponibilités », « optimisation foncière » et « coefficient de rétention foncière ». Les objectifs de modération de la consommation foncière, de protection des terres agricoles et de maîtrise de l’étalement urbain, fixés au PADD, ont été calculés pour être en cohérence avec ceux du SCOT du Grand Clermont.

Le problème de stationnement entraîné par la politique de densification des bourgs (grange transformée en habitation sans garage) est abordé et représente une source d’inquiétude pour les élus. Des outils peuvent permettre de solutionner ces difficultés comme la création d’Opération d’Aménagement et de Programmation, un règlement précis sur le stationnement dans les zones UD, la mise en place d’une fiscalité incitative (taxe d’aménagement, etc.).

Vu le rapport de M. le Vice-Président, le Conseil Municipal prend acte de ce document.

2 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire par délégations consenties par le Conseil Municipal (article 2122.22 du CGCT)

M. le Maire informe l’assemblée que :

- le droit de préemption n’a pas été exercé pour les déclarations d’intention d’aliéner enregistrées sous les n° 063 049 16 DIA03 et DIA04 ;
- GROUPAMA Assurances a versé à la commune la somme de 1281,19€ représentant les indemnités de 3 sinistres (dégâts lors d’effractions du local buvette et vestiaires du stade, dégâts des eaux dans un logement social).

3 – Approbation du compte-rendu du Conseil précédent

Le compte rendu de la séance du 07.04.2017 est approuvé à l’unanimité avec 2 remarques de Mme DELARBRE à rajouter :

- Point 7 : recrutement d’un agent en CUI pour le service technique : cette embauche est également motivée par les travaux supplémentaires à réaliser dans le cadre de la mise en accessibilité des ERP.
- Point 12 : convention de prêt de droit d’eau au réseau d’irrigation de l’ASA du Jauron : Mme DELARBRE n’a pas participé au débat.

4 – Convention de fonctionnement et du règlement intérieur du réseau de lecture publique intercommunal

Dans le cadre de la fusion des communautés de communes de Billom Saint Dier Vallée du Jauron (BSDVDJ) et de Mur-ès-Allier (MEA), de nombreuses réunions de groupes et commissions de travail entre bénévoles et professionnels ont abouti à la rédaction concertée de nouveaux documents de gestion du réseau de lecture publique intercommunal.

La convention de fonctionnement et le règlement intérieur ont été validés par les bénévoles, les salariés et la commission culture puis par le conseil communautaire réuni le 25.03.2017.

Concernant le règlement, les points à retenir : l'inscription gratuite pour le nouveau réseau, le prêt aux usagers de 10 documents pour 4 semaines + 2 jeux pour 2 semaines soit 12 documents au total, les ouvrages empruntés peuvent être rapportés dans les bibliothèques du réseau d'origine, les enfants sont sous la responsabilité des parents jusqu'à l'âge de 12 ans.

Ces deux documents doivent être également soumis à l'avis des conseils municipaux du territoire de Billom Communauté. Ils ont été transmis pour information, le 11.05.2017, aux élus de BOUZEL avec la convocation à la séance. Vu l'exposé de Mme DELARBRE, Adjointe déléguée, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de fonctionnement et le règlement intérieur du réseau des bibliothèques de Billom Communauté.

6 – Décisions modificatives à voter au Budget annexe de l'Assainissement de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les virements de crédits nécessaires au budget annexe du service assainissement de l'exercice 2017, comme suit :

☞ **Décision Modificative n° 1** : Dépenses imprévues / Dépenses de fonctionnement

DEPENSES : compte 022 – dépenses imprévues = - 59,76 €

DEPENSES : compte 61528 – autres entretien et réparation = + 59,76 €

☞ **Décision Modificative n° 2** : opérations d'ordre / Dépenses d'investissement :

DEPENSES : compte 2762 – opération 041 – autres créances immobilières = - 3 500,00 €

DEPENSES : compte 2138 – opération 10011 – installations, matériels et outillages = +3 500,00 €

7 – Décisions modificatives à voter au Budget Primitif Principal de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de voter les virements de crédits nécessaires au budget principal de l'exercice 2017, comme suit :

☞ **Décision Modificative n° 1** : opérations d'ordre / dépenses d'investissement :

DEPENSES : compte 2111 – opération 041 - terrains nus = + 72 987,90 €

RECETTES : compte 27638 – opération 041 – créances sur d'autres établissements publics = + 72 987,90 €

8 – Programmation FIC 2017 : devis à retenir

Dans le cadre de la programmation du FIC 2017, le Conseil Municipal, à l'unanimité retient les offres suivantes :

devis COLAS RAA	13 530,00 € HT
devis GATP Sarl	26 192,50 € HT
TOTAL Programme Voirie 2017	39 722,50 € HT

L'engagement des travaux ne pourra se faire qu'après l'octroi de la subvention par la Commission Permanente, le calendrier envisagé prévoit le renforcement de chaussée par la société COLAS au cours du 2^e semestre 2017, et l'aménagement du Chemin de la Prade au cours du 1^{er} semestre 2018.

9 – Demande de Limagrain Céréales Ingrédients – LCI - site de BOUZEL : déclassement de la voirie communale

M. le Maire rappelle la demande de la société LCI d'échanges parcellaires en contrepartie de la voie communale qui traverse le site industriel du Moulin de Verdonnet et le projet d'aménagement des

abords du Jauron dans le cadre de l'obligation à sécuriser les lieux de fabrication destinée à l'alimentation humaine.

Suite à la séance du 10.03.2017, deux visites du site ont été organisées avec les représentants de LCI et les élus, les 22 avril et 18 mai 2017. Une rencontre, le 02.05.2017, avec Mme BRULOIS du Service Juridique de LCI a permis d'étudier le projet d'engagement de prise en charge des coûts administratifs et travaux dans le cadre de cet échange parcellaire. Ce document a été transmis pour information aux conseillers municipaux le 11.05.2017 afin de préparer la séance de ce jour.

La Division Missions Domaniales des Services Fiscaux a été saisie, pour avis, afin d'évaluer la voie communale traversant le site industriel et le service du cadastre a été interrogé pour s'assurer que la commune est propriétaire du chemin d'exploitation n° 12 desservant les parcelles riveraines.

Il convient à présent que le conseil municipal se positionne sur ce dossier et plus particulièrement sur sa volonté ou non de déclasser la voie communale.

VU la volonté de poursuivre la démarche engagée pour permettre la sécurisation du site de la société LCI ; dans l'attente de propositions précises sur les possibilités de contournement du site ; Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'émettre un avis favorable au lancement d'une enquête publique en vue du déclassement de la voie communale qui traverse le site industriel de la société Limagrain Céréales ingrédients.

10 - Demande d'autorisation de voirie sur le domaine public

M. le Maire explique brièvement la requête des pétitionnaires concernant l'accès de leurs garages situés Rue de Courcour dans le bâtiment récemment édifié, le dossier de demande ayant été transmis le 11.05.2017 à chaque conseiller pour information. Il rappelle la réglementation en vigueur dans ce cas précis. La configuration des lieux et l'emprise de la rampe à créer en partie sur le domaine public, sont étudiées ; l'intérêt de maintenir un passage suffisamment large de la voie publique pour faciliter la circulation des véhicules en double sens doit être privilégié ainsi que la sécurité des piétons et le stationnement des riverains.

Après en avoir débattu, M. le Maire met aux voix, avec vote à bulletins secrets, l'autorisation d'occupation du domaine publique sollicitée.

Résultat du vote : 6 voix CONTRE, 1 voix POUR, 2 bulletins blancs :

Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse d'autoriser la création d'une rampe d'accès sur la partie du domaine public.

11 - Modification des statuts du SIEG 63

Cette question est reportée à une prochaine séance, Mme MILLE, déléguée au SIEG 63, souhaitant approfondir ce dossier pour le présenter aux conseillers municipaux.

12 - Rapport d'activités 2016 des services du S.I.BO.VA

Cette question est reportée à une prochaine séance, Mme BARD Isabelle, Présidente du syndicat, étant absente pour présenter ce dossier aux conseillers municipaux.

13 - Révision du PAB - Programme d'Aménagement de Bourg

M. DEGORCE fait un compte-rendu de la rencontre du 12 mai dernier avec Monsieur DUBREUIL, en présence de Mme DEBOAISNE du CAUE, relative au projet plan d'aménagement du centre bourg.

Il propose de prévoir une réunion de travail entre élus avant la rencontre fixée au vendredi 09 juin avec M. DUBREUIL. La date du 1^{er} juin est retenue à 19h30. L'organisation d'une réunion publique le vendredi 30 juin est jugée prématurée, cette date est conservée pour travailler avec M. DUBREUIL.

POUR AFFICHAGE, le 23.05.2017

Le Maire, Guy DEGORCE

